



LE 23 SEPTEMBRE, LIBERTÉ SYNDICALE, J'ÉCRIS TON NOM !

La liberté syndicale est un droit humain universellement reconnu et protégé, une valeur fondamentale consacrée par la Constitution et l'Organisation internationale du Travail.

Se syndiquer est un droit garanti par la Constitution française. Chaque salarié a le droit de se syndiquer, de voter aux élections professionnelles, de participer aux actions collectives : négociations, manifestations, grèves... **C'est cela la liberté syndicale !**

Pas de conquêtes sociales sans liberté syndicale

L'histoire du mouvement ouvrier est jalonnée de conquêtes sociales qui n'auraient jamais vu le jour sans action sociale organisée par un puissant mouvement syndical. Le Code du Travail, les conventions collectives, l'emploi, la formation professionnelle, les conditions de travail, le repos dominical, les congés payés, les comités d'entreprise, le SMIC, la Sécurité sociale, la retraite par répartition, l'éducation ou l'hôpital public sont, entre autres, le fruit des acquis obtenus par les salariés grâce aux grandes luttes syndicales.

Aujourd'hui, la remise en cause de l'action syndicale devient la norme.

La liberté syndicale est de plus en plus contrainte : criminalisation de l'action syndicale et discrimination deviennent la norme. Le patronat, le gouvernement français et les institutions européennes veulent imposer des réformes visant à supprimer des garanties et nos acquis sociaux. Pour œuvrer plus aisément, ils essaient par tous les moyens, de supprimer les droits fondamentaux des salariés pour pouvoir mettre en place leur politique libérale au profit des plus riches et de la bourse.

La liberté de l'action syndicale sous toutes ses formes d'expression est, aujourd'hui comme hier, importante pour toutes et tous afin de gagner des droits et de nouvelles conquêtes sociales.

**POUR LA DÉFENSE DES DROITS SYNDICAUX,
POUR LA DÉFENSE DE NOS ACQUIS SOCIAUX,
LE MERCREDI 23 SEPTEMBRE, TOUS PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À 11 H 30**

TOUTE LA PROFESSION AVEC LES SALARIÉS DE L'AFP

Dans notre profession aussi, la remise en cause des acquis et des accords sociaux devient la règle. Profitant de la trêve estivale, reniant le dialogue social, la direction de l'AFP, dont sont membres l'État et les éditeurs de la presse quotidienne nationale, a décidé de façon unilatérale, à travers son PDG, Emmanuel HOOG, de dénoncer l'ensemble des accords sociaux : conventions collectives, RTT, congés payés...

Malgré l'été et les vacances, l'ensemble des salariés de l'AFP s'est immédiatement mobilisé à travers de nombreuses assemblées générales ponctuées par quatre jours de grève, pour mettre en garde leur direction contre les conséquences de cette déclaration de guerre faite au personnel.

Le SGLCE-CGT apporte tout son soutien aux salariés de l'AFP et alerte l'ensemble des éditeurs sur les conséquences que pourrait subir la profession si la direction maintenait sa politique de remise en cause des accords et si les éditeurs du SPQN siégeant au conseil d'administration soutenaient la politique de Monsieur HOOG.

Pour que nos patrons ne puissent pas profiter de l'effet d'aubaine que pourrait leur donner cette politique de la direction de l'AFP si elle parvenait à ces fins, le SGLCE-CGT mettra toutes ses forces pour que les salariés de l'AFP gagnent la bataille qu'ils mènent pour le maintien de leurs acquis.

Le SGLCE-CGT appelle donc l'ensemble de ses mandants à un grand rassemblement :

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015, À 9 H 30
DEVANT LE SIÈGE DE L'AFP
(11 – 13 place de la Bourse, Paris 2^e)
Métro : Bourse

Paris, le 14 septembre 2015